

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250409-DCM_2025_04_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 09 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DI FRUSCIA, 1^{er} Adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Cyril RONZE à Cyrille GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 04 13

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 13 mars 2025, quatre décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/12) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/03/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 – lot n°1 situées «9 avenue Paul Laurent».

(2025/13) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/03/2025 : vente d'un terrain sur les parcelles cadastrées section D n°1013, D n°2294, D n°2486 et D n°2488 situées «rue de la Varenne».

(2025/14) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/03/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°2840 située «18 Lot. Les Pins».

(2025/01) Décision du Maire du 14 mars 2025 – mise à bail des locaux – Place Michalon.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 15 avril 2025
Gérard DI FRUSCIA, 1^{er} adjoint au Maire



Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 15.04.2025
Publié ou Notifié
le : 15.04.2025